

BPREA – BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE

Spécialité : Fermes agroécologiques urbaines et péri-urbaines

Niveau 4 (niveau Bac)

Taux d'obtention 2026 : 100%
Taux de réalisation 2026 : 100%



Ce diplôme est une porte d'entrée vers des métiers d'avenir, placés au cœur de la transition écologique.

OBTENTION DU DIPLÔME

Ce diplôme national, délivré par le Ministère de l'Agriculture, atteste d'une qualification professionnelle et permet de réaliser les démarches pour obtenir la capacité agricole. Il est enregistré dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP 38093) et classé niveau 4 (bac).

Les + de l'École Du Breuil : Un domaine de 10 hectares avec des espaces pédagogiques spécifiques dédiés au BPREA (parcelles collectives). Rencontres et proximités avec nos intervenant.es issu.es du monde professionnel de l'agriculture francilienne.

OBJECTIFS :

Ce parcours a pour but de former des futur.es maraîcher.ères. A la fin de la formation, chaque apprenant.e devra être capable de :

- Conduire une exploitation urbaine ou périurbaine en tenant compte de l'écosystème et du monde professionnel qui l'entoure
- Construire un plan de culture selon les principes de l'agroécologie
- Gérer une équipe, tenir compte de ses obligations en tant qu'employeur
- Prendre des décisions, faire face aux imprévus
- Assurer la viabilité économique de son entreprise
- Commercialiser ses produits ou ses services

ADMISSION

Public visé : Cette formation s'adresse à tout adulte en reconversion professionnelle (salarié.es, demandeur.se d'emploi, indépendant.e, etc.)

Prérequis :

- Posséder un diplôme de niveau 3 (CAP ou BPA)
- Témoigner d'une expérience (stage, bénévolat, wwoofing, etc.) au travers d'une immersion chez un professionnel du maraîchage.
- Avoir un projet professionnel concret d'installation ou de salariat dans une structure d'agriculture urbaine/périurbaine ou d'une exploitation maraîchère.

Inscriptions pour 2027 (de mars à novembre 2027) :

Remplir le dossier de préinscription sur le site de l'École Du Breuil

Rendez-vous en information collective suivie d'un entretien de motivation

(dans les 30 jours qui suivent la saisie du dossier)

24 places par session

Dates prévisionnelles et durée de la formation : du 3 mars au 25 novembre 2027
La formation a lieu du lundi au vendredi (35 h/semaine). Un total de 1260 heures de formation, dont :

- 840 heures de cours théoriques et pratique (en présentiel)
- 420 heures de stage (soit 12 semaines)

Lieux de la formation :

Ecole Du Breuil, site Belle Gabrielle :
49 bis Avenue de la Belle Gabrielle,
75012 Paris (cours théoriques)

Ecole Du Breuil, site principal :
Route de la Ferme 75012 Paris
(cours pratiques)



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Cours théoriques et pratique sur les parcelles collectives.
- Visites de sites
- Accompagnement professionnel
- Travaux dirigés encadrés
- Rencontre et échanges avec les professionnels de l'agriculture urbaine et périurbaine francilienne

UC / UCARE

- UC1 : Se situer en tant que professionnel
- UC2 : Piloter le système de production
- UC3 : Conduire le processus de production dans l'agroécosystème
- UC4 : Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise
- UC5 : Valoriser les produits et services de l'entreprise
- UCARE6 :
 - Mettre en œuvre une animation dans l'entreprise agricole **OU**
 - Réaliser les opérations de production de l'atelier fleurs et feuillages coupés
- UCARE7 : Aménager les abords de l'entreprise agricole

PASSERELLES ET EQUIVALENCES La passerelle vers un BTSA est possible. Pour acquérir des compétences complémentaires et spécifiques, il existe des certificats de spécialisation (ex : CS Maraîchage biologique ou CS Conduite d'un élevage).

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Mises en Situations Professionnelles d'Évaluations (SPE), suivant le principe des évaluations par Unités Capitalisables. Si, à l'issue de la formation, certaines UC ne sont pas acquises, les apprenant.es ont 5 ans pour les repasser, en se réinscrivant dans un centre proposant la formation.

SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS

- Porteur.se de projet (une mission, un site, une structure) en agriculture urbaine ou péri-urbaine
- Animateur.rice pédagogique en AU, ouvrier.e agricole urbain.e
- Maraîcher.e / Paysan.ne / Agriculteur.rice (aides à l'installation possible)
- Responsable technique d'un site de production
- Responsable Agriculture Urbaine dans une structure plus large (paysage, RSE..)

TARIF :

Tarif OPCO et entreprise : 12€/heure de formation

Tarif demandeurs d'emploi et financements individuels : 9,20€/heure de formation, soit **7 727 € TTC**.

Modes de financement :

Dans le cadre d'un Parcours de Transition Professionnel si vous êtes salarié-es (voir conditions sur <https://www.transitionspro.fr/>)

- Par votre CPF (Compte Personnel de Formation) seul ou avec un abondement de France Travail
- Disposition de l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) de France Travail (après étude des dossiers en agence)
- Par votre département, votre entreprise ou autres financeurs

CONTACTS :

Pour toute information concernant la formation, vous pouvez contacter l'équipe pédagogique : bprea@paris.fr

Pour toute information concernant l'accessibilité du site et des formations aux personnes en situation de handicap, merci de contacter Mme Zahia ZENASNI : zahia.zenasni@paris.fr

L'École Du Breuil accompagne ses apprenant.es pour s'engager dans un projet de mobilité européenne et internationale.

Pour toute information, merci de contacter l'équipe pédagogique.